

Communiqué de Presse

Première Conférence Interministérielle Santé : des décisions importantes pour améliorer le quotidien des Bruxellois !

Ce matin s'est tenue la première Conférence Interministérielle Santé 2015, présidée par les Ministres Didier Gosuin et Guy Vanhengel. Plusieurs décisions importantes ont été prises par les Ministres fédéraux, communautaires et régionaux compétents, notamment dans les secteurs suivants:

- Maladies chroniques
- Santé mentale
- E-santé

1. Les soins de santé intégrés en faveur des malades chroniques

Les Communautés, les Régions et l'autorité fédérale ont pour mission de trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie de la population et, plus particulièrement, pour les personnes souffrant de maladies chroniques. Il s'agit d'un enjeu important en Belgique puisque plus d'un quart des Belges déclarent souffrir d'une maladie chronique.

Lors de cette Conférence Interministérielle, les Ministres se sont mis d'accord sur une déclaration conjointe pour les soins intégrés en faveur des malades chroniques. La volonté : être au plus proche des besoins des patients en leur permettant de vivre dans leur environnement (famille, école, travail) tout en gérant leur processus de soins de manière active. En d'autres termes, on opère une réorientation vers une approche intégrée prenant en compte tant les aspects médicaux que les aspects environnementaux et bien-être.

Il convient pour cela de réorganiser les soins de santé en passant :

- D'une approche fragmentée à une approche orientée sur la continuité des soins ;
- D'une approche orientée maladie à une approche orientée sur les besoins du patient et de la population ;
- D'une logique de soin à une logique de prévention ;
- D'un modèle purement médical à un modèle multidisciplinaire prenant en compte différents facteurs notamment environnementaux et sociaux ;
- D'un modèle orienté prestations de soins à une approche de promotion de la santé et d'équité dans les soins ;
- D'une relation d'autorité à une relation de partenariat pour permettre une plus grande autonomie du patient.

Cette déclaration conjointe a donc pour ambition de faire évoluer l'approche « maladie » vers une approche « personne », « prévention » et « soins intégrés ». Ce processus de changement ne peut

aboutir que s'il est traité de façon conjointe entre l'autorité fédérale et les Communautés et les Régions.

2. Vers une nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et adolescents

Suite aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et du Kennis Centrum - Centre d'Expertise, la Conférence Interministérielle initie une nouvelle réforme de la santé mentale pour les enfants de 0 à 18 ans.

Un des premiers jalons de cette nouvelle réforme est l'adoption d'un Guide fixant les contours d'une nouvelle politique en santé mentale : 36 actions pour renforcer l'accompagnement et l'aide ambulatoire des enfants et adolescents.

Jusqu'à présent, la réforme en santé mentale concernait les adultes. Pour rencontrer les besoins spécifiques des enfants, cette réforme s'étend, aujourd'hui, aux moins de 18 ans.

L'objectif est de prendre en considération leur spécificité en mettant au centre des préoccupations les besoins et attentes du patient ainsi que ceux de son entourage. Ce nouveau Guide donne les contours d'une nouvelle politique en santé mentale qui vise la bonne coordination entre tous les acteurs d'aide et de soins.

Les principales raisons qui ont amené à valider ce nouveau Guide sont :

- **L'offre insuffisante par rapport aux besoins ;**
- **Le fonctionnement non intégré des soins de santé mentale de l'enfant et de l'adolescent :**
Il est important de développer une approche globale : toutes les formes de soins doivent être harmonisées afin de permettre une complémentarité et une continuité dans les soins.
- **Les soins de santé mentale de l'enfant et de l'adolescent ne tiennent pas suffisamment compte des déterminants de la santé ainsi que du contexte socio-économique :**
Dans la mesure du possible, il est capital que le patient soit traité dans son propre environnement afin que tous les facteurs soient pris en compte dans le traitement. Il est donc nécessaire de passer d'une logique d'institution à une logique de structure ambulatoire. La volonté est de limiter les traitements de type hospitalier aux cas aigus, pour lesquels un traitement à domicile n'est pas possible ou pas souhaitable.

Les Ministres ont également approuvé la constitution d'un groupe de travail « Task Force soins de santé mentale », chargé de rédiger un appel à projets visant à réaliser une série d'actions prioritaires du « Plan national » orientées enfants et adolescents.

Pour ce faire, la première étape sera d'élaborer le financement, la coordination du réseau, une programmation de la réforme des soins de santé basée sur le Guide et la réalisation d'un plan de communication et d'une campagne d'information.

3. Le double diagnostic, un pas important pour Bruxelles

A Bruxelles, il existe trop peu de lieu spécifique pour aider les personnes souffrant de double diagnostic, retard mental et trouble psychiatrique. Les patients sont souvent mal orientés et ne

bénéficient pas de soins adaptés à leurs besoins. Le Ministre Didier Gosuin se réjouit donc que cette problématique soit mise à l'ordre du jour de la Conférence Interministérielle. Il sera particulièrement attentif à ce que les travaux mènent, à Bruxelles, au développement d'une offre de soins adaptée au profil complexe de ces patients.

La Conférence Interministérielle a proposé la création d'un groupe de travail « Planification d'une offre de soins de santé mentale hospitalière spécialisée en faveur des patients souffrant de double diagnostic handicap et santé mentale ».

Ce groupe sera chargé d'étudier et de définir :

- Le profil des patients visés par cette nouvelle offre de soins hospitalière ;
- L'encadrement et le financement nécessaire à l'accueil des patients ;
- Le taux de reconversion de lits hospitaliers psychiatriques et le financement complémentaire nécessaire au déploiement de cette offre ;
- Les critères de reconnaissance d'unités de soins spécialisées en hôpital psychiatrique et l'expertise requise.

Le groupe de travail est chargé de remettre un planning de ses activités pour la prochaine Conférence Interministérielle et d'entamer ses travaux.

4. Le déploiement de l'e-santé

En Belgique, le secteur de la santé est organisé en un stockage décentralisé des données médicales échangées, assurant un partage de connaissances entre les professionnels.

Cependant, le risque de cette décentralisation est de se retrouver face à un morcellement de l'information et à une désorganisation grandissante. Une coopération entre les acteurs, les entités politiques et les administrations est primordiale. Cela se traduit notamment par la participation des entités fédérées au plan d'action e-santé 2013-2018, aussi appelé « Roadmap ».

Lors de la Conférence Interministérielle, les Ministres ont pris connaissance de l'état des lieux de cette « Roadmap » pour, d'une part, identifier les points de blocage, les lacunes du plan suite au transfert de compétences de la 6^e Réforme de l'Etat et les enseignements tirés des premières exécutions du plan. Et, d'autre part, pour fixer les engagements des entités fédérées et les règles de gouvernance du plan e-santé.

A Bruxelles, l'objectif est de mettre en place des systèmes permettant les échanges de données entre tous les professionnels de la santé. Créer un dossier de patient commun, dans lequel les différents dispensateurs de soins peuvent – chacun dans les limites de leurs compétences – mémoriser, envoyer et partager des informations.

Le but est donc de construire une stratégie régionale en matière d'e-santé, axée sur l'informatisation et l'innovation pour faire face aux défis futurs en matière de santé.

Jusqu'à présent, seuls les hôpitaux sont actifs dans le système électronique de partage des données médicales. La volonté est d'ouvrir ce système à tous les praticiens et patients bruxellois. Pour ce faire, la COCOM a reconnu l'ASBL Abrumet, gestionnaire du Réseau Santé Bruxellois, comme l'acteur central de la mise en œuvre de la politique e-santé à Bruxelles.

